



Les aides légales (obligatoires)

Le CCAS assure uniquement l'instruction administrative des dossiers d'aide légale. Ainsi, il joue un rôle d'accueil des demandeurs, d'aide au remplissage des dossiers, de compilation et de validation des pièces justificatives, de transmission à l'autorité chargée de statuer sur la demande en fonction du secteur.

Dans ce cadre, le CCAS effectue la constitution des dossiers pour :

- La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)
- L'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)
- La Couverture Maladie Universelle et Complémentaire (CMU-CMUC)
- Le placement en établissement pour personnes âgées ou handicapées
- La Télé-Assistance
- Le Revenu de Solidarité Active (RSA)
- L'Obligation Alimentaire

Contact

CCAS

36 mail Mendès France

Tél. : 01 34 24 53 88

Liens utiles

www.valdoise.fr